

OBSERVATIONS DU PUBLIC :

COMPLEMENT D'INFORMATION CONCERNANT L'AMENAGEMENT
DE LA CIRCULATION DOUCE

L'emprise communale de 11.50 supportant le cheminement
doux pour les piétons et cyclistes "pédalant", se situe
sur le côté nord de la voie VC 138 jusqu'au niveau
de la VC 125 de Mellier, à l'aplomb du fossé pluvial
existant après complément de celui-ci, les eaux qu'il
recueille actuellement seront crantées via un port
traversant la voie communale 138 vers le fossé existant
côté sud de dimension suffisante, jusqu'à l'aplomb
de la voie VC 125 à l'ouest Le Dauré



Renaud

12 janvier 2026

Remarque du 14 janvier 2026 - Début 15h00

Visite de M^r JORANA Thierry

M^r ECHENARRIA Felix

SAVOOI

- Il est prévu un busage pour permettre le passage
en circulation au dessus
- Quel est le positionnement exact du busage, quelle est
son emprise?
- Qu'est-il prévu en termes de récupération des eaux
pluviales en provenance du terrain des mûriers
côté nord (le fossé est au nord)
- Nous suggérons de déplacer la limite de privaté au
de la voie en limite de notre terrain.

Handwritten signature/initials

Handwritten signature/initials

- Pourquoi avez-vous mis la limite de la
voie cédée au droit de notre terrain et pas
à la limite de la propriété Nord de l'actuelle
ce qui supprime tout chargement d'accès on note

JM 2 terrain

Handwritten signature/initials